

# Jonc fleuri



© CBNB, J. Geslin

FAMILLE : *Butomaceae*

SYNONYMES :

-

NOMS VERNACULAIRES :

Jonc fleuri

Butome en ombelle

Carélé

TYPE BIOLOGIQUE : Hélophyte

TAILLE : 50 - 100 (-150) cm

PERIODE FLORAISON : Juin - Septembre

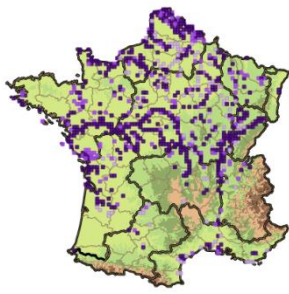
STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :

- Liste « rouge » des espèces végétales rares et menacées du Massif armoricain : **annexe 2** (Magnanon, 1993) ;
- Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne : **quasi menacé** (Quéré et al., 2015)

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :

- *Aucun*

RÉPARTITION EN FRANCE



■ date ≥ 2000   ■ 1950 ≤ date < 2000   ■ date < 1950

Source : <http://silvoflore.fcbn.fr>, consulté le 20/10/2020

© CBNB, M. Hargeden

# *Butomus umbellatus* L.



## Description

Type végétatif : Plante herbacée pérenne

Port : Tige dressée, raide et cylindrique

Système racinaire : Rhizome horizontal épais

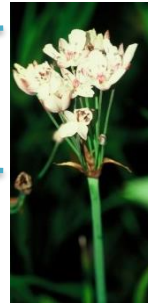
Feuilles : Feuilles qui semblent toutes directement issues des racines de la plante, linéaires, à trois angles, dressées et égalant la tige ; feuilles aériennes souvent vrillées au sommet

Inflorescence : Ombelle terminale

Flours : 6 tépales formant un périanthe de 2,3-3 cm de diamètre, à pédicelles inégaux jusqu'à 10 cm

Fruits : 6 carpelles mûrs obovoïdes, soudés à la base, chacun couronné par le style persistant

Ombelle terminale



© CBNB, J. Geslin

Inflorescence de *Butomus umbellatus*



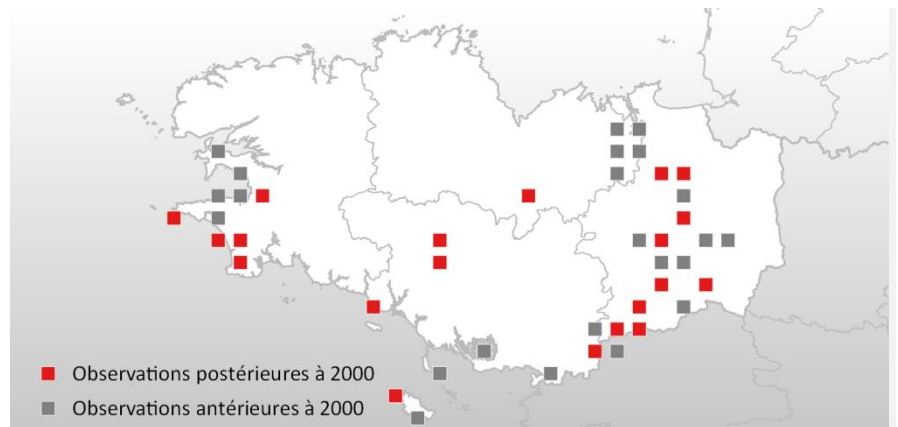
© Flore de Coste

Carpelles de *Butomus umbellatus*

## Milieu de vie

Roselières basses des bords des eaux calmes, alcalines à neutres, des rivières, des mares et des fossés où il pousse souvent les pieds dans l'eau.

## Répartition de l'espèce en Bretagne



■ Observations postérieures à 2000  
■ Observations antérieures à 2000

Source : base *Calluna*, CBNB, 20/10/2020  
Carte de répartition actualisée en ligne sur [eCalluna](http://eCalluna)



## Confusions possibles

Des confusions sont possibles à l'état végétatif. Chez le Jonc fleuri (*Butomus umbellatus* L.), la partie enroulée terminale de certaines feuilles permet de le différencier notamment des espèces du genre *Sparganium*, tel que le Rubanier d'eau (*Sparganium erectum* L.). En fleurs ou en fruits, les deux espèces ne peuvent pas être confondues.

Ces deux espèces sont indicatrices de zone humide et figurent sur l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.



© CBNB, J. Geslin

*Butomus umbellatus*

Critères distinctifs : certaines feuilles enroulées dans leur partie terminale



© CBNB, H. Guirton

*Sparganium erectum*

Critères distinctifs : feuilles non enroulées dans leur partie terminale